



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 48639

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde * attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les appartements de coordination thérapeutique. Les appartements de coordination thérapeutique proposent un accompagnement médico-psycho-social à toute personne en situation de précarité sociale touchée par une pathologie chronique grave. Les ACT existent maintenant depuis dix ans et apportent quotidiennement des réponses efficaces, moins chères et plus humaines aux personnes qui sont en grande détresse. Cependant, les ACT ne répondent qu'à 10 % des besoins. La création annoncée de cent cinquante places d'hébergement en ACT en 2005 ne peut être que saluée. Or, si cette décision va dans le bon sens, il est nécessaire que l'effort engagé en 2005 se concrétise et se poursuive dans les années à venir. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48639

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7910

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2006